

# LES CHÈQUES- VACANCES



## QU'EST CE QUE LE CHÈQUE-VACANCES ?

Les Chèques-vacances sont des chèques nominatifs valables deux ans (échangeable si leur date vient à expiration). Ils sont valables pour payer l'hébergement, le restaurant, des voyages, les centres de vacances, le train, le télépéage... Vous pouvez les utiliser aussi bien près de chez vous que partout en France pour tout type d'activité.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

C'est le quotient familial qui détermine la participation du COSSA 56 (**une fois par an et par bénéficiaire**). Pour connaître vos droits, reportez-vous à la grille d'attribution sur le coupon-réponse.

## CONSULTEZ LE GUIDE ANCV :

Préparez vos vacances sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com) ou via <http://guide.ancv.com>. Le site internet mobile [www.cheque-vacances.mobi](http://www.cheque-vacances.mobi) : grâce à son système de géolocalisation, accédez en quelques clics à tous les professionnels où que vous soyez grâce à votre téléphone portable. Le guide en ligne et le site internet mobile vous permettent de sélectionner les professionnels qui vous proposent des réductions ainsi que ceux labélisés Tourisme&Handicap.

### POUR COMMANDER VOS CHÈQUES-VACANCES :

#### Vous devez renvoyer au COSSA 56 :

- Le coupon-réponse que vous trouverez au dos
- Le chèque de règlement correspondant à votre participation
- La photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2019

**1 seule commande par an et par adhérent.**

#### DATES LIMITES DE COMMANDE

- 15 MARS 2020
- 15 SEPTEMBRE 2020

Les Chèques-Vacances seront expédiés à votre domicile courant avril pour les commandes passées avant le 15 mars et courant octobre pour les commandes passées avant le 15 septembre.

# BON DE COMMANDE CHÈQUES-VACANCES

## À COMPLÉTER

Votre NOM et Prénom : .....

Téléphone ou mail : .....

Adresse : .....

### QUEL EST VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

Le quotient familial du COSSA 56 différent de celui de la MSA, le calcul se fait en 3 étapes à partir de votre avis d'imposition 2019.

**Étape 1** : Notez votre revenu imposable : ..... € (1)

**Étape 2** : Notez le nombre de parts de votre foyer  
(en haut à droite de l'avis d'imposition) = ..... parts (2)

**Étape 3** : Calculez votre QUOTIENT FAMILIAL en appliquant la formule suivante :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu net annuel imposable (1)}}{12 \times \text{nombre de parts (2)}} = \frac{\text{.....}}{12 \times \text{.....}} = \text{.....} \text{€}$$

Votre demande est à retourner à :

**COSSA 56 - ANEFA 56**  
Cité de l'agriculture - BP 183  
56005 VANNES CEDEX



## GRILLE D'ATTRIBUTION

QUOTIENT FAMILIAL	- de 580€	de 580,01 € à 770 €	de 770,01 € à 960 €	de 960,01 € à 1150€	+ de 1150€
Total en chèques vacances	Le total en Chèques Vacances est de 150€				
Participation du COSSA 56	110€	100€	90€	80€	70€
Règlement du bénéficiaire	40€	50€	60€	70€	80€

